

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juin 2020

OBJET :

Désignation d'un représentant de la Ville à la SOLOREM (Société Lorraine d'Economie Mixte)

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n°8

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle que la Ville d'Essey-Lès-Nancy détient 36 actions de la Société d'Économie Mixte SOLOREM.

Il précise que selon l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à un représentant au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée.

Ce représentant est élu lors d'une assemblée spéciale, à laquelle participe un délégué de chaque Conseil Municipal des villes titulaires d'actions.

Il est précisé conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Si une seule candidature est déposée, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant.

DELIBERATION

M. Michel BREUILLE est proposé comme candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et 5 abstentions (M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, MM. KATZ, CHEVARDÉ et RIFF) la candidature de M. Michel BREUILLE.

M. Michel BREUILLE est désigné comme représentant de la Ville à la SOLOREM.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 11 juin 2020.

Extrait conforme

 **Le Maire,**
Michel BREUILLE